l'année romaine — « mihi uetustas res scribenti nescio quo pacto antiquus fit animus » — Tite-Live semble d'accord avec Valerius et Claudius pour les soustraire à l' « exornatio ». L'incorporation des éléments de passage d'année au récit livien dans la première Décade et dans le livre XXI peut s'expliquer par le caractère succinct et incomplet des notices officielles datant de l'époque correspondant à la première décade, et, pour le livre XXI, par le fait que Caelius Antipater, source probable de Tite-Live au début de la troisième décade, avait composé une monographie et non un récit de forme annalistique.

Reste à expliquer que les notices sur les campagnes de Cisalpine, de Ligurie et d'Espagne soient tantôt très développées et déjà mises en forme, tantôt sèches et décevantes, malgré des chiffres impressionnants de pertes subies par l'adversaire. Cette étrangeté peut s'expliquer à partir des vues récemment développées par A. Klotz : de telles notices reposent sur les comptes-rendus écrits ou oraux des gouverneurs de province au Sénat ; or, ces comptes-rendus pouvaient déjà être eux-mêmes fort secs et concis ou, au contraire, complaisamment développés, selon la personnalité de leur auteur.

M. Jumeau, en concluant, constate que les procédés de mise en forme littéraire restent à peu près les mêmes, que l'exposé remonte à Polybe ou aux annalistes ; mais, par ses qualités propres, l'exposé polybien est bien plus facile à récrire que la matière annalistique, souvent confuse et lourde à manier.

— M. J. Bayet, après s'être félicité de voir l'attention ramenée sur un auteur essentiel, fait observer que la façon dont les annalistes ont pu prendre connaissance des comptes-rendus adressés au Sénat n'est pas claire et mériterait d'être étudiée. Puis il signale dans l'*Histoire de France* de Michelet une discontinuité littéraire analogue, qui frappe les indications d'ordre officiel et administratif : il y a là un trait commun à beaucoup d'historiens.

IV.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1948.

Cette séance a été consacrée à une visite archéologique, faite conjointement avec l'*Association pour l'encouragement des études grecques*, sur l'initiative de son président M. A. Dain.

De nombreux membres des deux Sociétés se sont rencontrés sur l'emplacement des ruines dites des Thermes de Cluny, que M. P.-M. Duval, directeur de fouilles en cours d'exécution, a fait visiter aux assistants en présentant les explications utiles.

Préparées par des sondages depuis 1941, les fouilles du « Palais des Thermes » ont commencé en 1946 et se poursuivent régulièrement dans le jardin du côté du boulevard Saint-Germain. Le programme de ces recherches, les premières effectuées méthodiquement sur l'emplacement du monument le mieux conservé de Lutèce, était d'en délimiter le plan général, afin de pouvoir déterminer par comparaison la nature de l'édifice, et d'en atteindre les fondations et les couches profondes, afin aussi d'en fixer la date.

Le grand mur nord déjà connu en sous-sol a été dégagé sur presque toute sa longueur : son caractère de façade est désormais certain, et l'angle nord-est de l'édifice a été découvert, ainsi que deux égouts longeant l'un la face nord, l'autre la face est. Une grande porte d'entrée en sous-sol s'ouvre au milieu de la façade nord, flanquée de deux portes secondaires. Leurs seuils nous révèlent le niveau du Paris antique en cet endroit, à $4^{m}50$ au-dessous des pelouses de Cluny. En élévation, le mur limite au nord deux grandes salles rectangulaires ornées de niches, qui s'étendent symétriquement de part et d'autre du système d'entrée.

Les fondations, atteintes en deux points à 2 mètres et 3 mètres au-dessous du niveau des sous-sols, sont plantées dans un terrain libre de toutes constructions antérieures, et les tessons recueillis sont en majorité du III^e^ siècle. Le monument, homogène de bas en haut, construit avec beaucoup de soin et de façon puissante, doit appartenir à la période de prospérité de Lutèce : III^e^ siècle, peut-être même fin du II^e^. La proportion, relativement faible par rapport aux édifices constantiniens, de la brique dans le petit appareil des parements interdit en tout cas de l'attribuer au IV^e^ siècle.

Quant à la destination, elle ne peut être encore fixée avec certitude. Néanmoins, il est certain que la grande salle centrale, avec sa piscine, est une salle de bains froids, et que deux grandes salles à l'ouest étaient chauffées. La présomption est donc assez forte en faveur de la nature thermale de l'édifice. Les fouilles à venir porteront sur les salles ouest et sud-ouest (boulevard Saint-Michel et rue du Sommerard).

V.

SÉANCE DU SAMEDI 8 MAI 1948.

Président : M. M. DURRY.

Membres présents. — M. A. Aymard, M^lle^ Beuchard, MM. R. Bloch, P. Boyancé, E. Cavaignac, O. Chennevelle, L. Cohn, P. Colaclidès, P. Courcelle, A. Dain, M^lle^ Demougeot, MM. R. Dumaine, A. Ernout, M^lle^ J. Ernst, MM. J. Faivre, R. Goujard, M^lles^ Guéroult, A.-M.